Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 13 DEC. 2019
ID : 086-218600666-20191210-CM_20191210_028-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20191210-028**

du 10 décembre 2019 **n°028**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ. D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU

OBJET : Raid Aventure 2020

La 30ème édition du « Raid aventure » se déroulera du 20 au 26 avril 2020 . Organisée par la commune, cette animation associe l'éducation et le sport tout en préservant l'aspect loisirs. Conçue pour l'aventure, elle permet aux jeunes de 13 à 20 ans d'avoir accès à une semaine à sensations. Valoriser la culture de l'effort et le dépassement de soi, renforcer l'entraide et la solidarité, sont les principaux objectifs visés.

Pour cette 30ème édition, la compétition se déroulera du vendredi 24 avril au dimanche 26 avril 2020 de 8h00 à 18h00.

La commune disposant de peu d'agents détenteurs de compétences et de qualifications spécifiques pour animer et encadrer les ateliers suscitant émotions et sensations (parcours de cordes, descentes en rappel, tyroliennes, parcours sportif), il lui est nécessaire de s'associer à des partenaires extérieurs :

- ***Le spéléo-club châtelleraudais** assure l'animation avec l'encadrement diplômé pour les ateliers tyrolienne et descente en rappel. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique des activités et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1900 €.*
- ***L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires** apporte un renfort pour l'encadrement de l'atelier parcours sportif naturel et pour l'organisation du plan des secours sur la course d'orientation. La commune fournit à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 550 €.*
- ***Le club alpin français** apporte de l'encadrement qualifié du club en renfort sur l'activité parcours acrobatique. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique et procure*

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 13 DEC. 2019
ID : 086-218600666-20191210-CM_20191210_028-DE

à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 1000 €.

- ***L'entreprise Motoculture Distribution Moderne (SAS)** est disposée à fournir à titre gracieux un véhicule type micro tracteur du vendredi 17 au lundi 27 avril 2020 inclus.*

Par ailleurs, la Région de gendarmerie Nouvelle Aquitaine apporte une aide technique en accordant le concours d'un militaire de l'escadron de gendarmerie mobile de Châtellerault pour le parcours sportif naturel. La participation de l'Escadron de Gendarmerie mobile est soumis à une prestation financière de 1300 euros .

Pour la participation au Raid Aventure, un droit d'inscription est demandé aux participants. Ce droit d'inscription est de 18 € par personne soit 72 € par équipe.

* * * * *

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi du 1 er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU la délibération n°46 du conseil municipal du 15 décembre 2015, relative aux tarifs d'inscription,

CONSIDERANT l'intérêt local du Raid Aventure,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec le spéléo-club châtelleraudais , l' association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires , le club alpin français , et l' entreprise M otoculture D istribution M oderne, et toute pièce relative à ce dossier.
- attribue une subvention de 1900 € au spéléo club châtelleraudais,
- attribue une subvention de 550 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- attribue une subvention de 1000 € au club alpin français,
- fixe le droit d'inscription à 18 € par personne soit 72 € par équipe .

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER